



Explication avant ma question

Par **chris44560**, le **03/09/2013 à 12:19**

Bonjour à tous,rrnrnJ'ai envoyé ma déclaration de ventes pour ma golf 3 de 1996 à la macif en novembre 2012, n'ayant pas de nouvelle de leur part je n'ai pas donner suite, jusqu'a ce que je remarque sur mon relevé bancaire que je continuait à etre prelevé, connaissant les techniques commerciales, je ne me suis pas plus inquiété que sa lors du premier prélèvement mais lorsque le deuxième prélèvement est arrivé, j'ai tout de suite fait opposition. 2 mois plus tard je recois une lettre de la MACIF me disant qu'une procédure de résiliation était en cours pour "non-paiements des échéances"(comme il disent...). J'ai donc appeler l'agence la plus proche ou j'avais déposer ma déclaration de ventes, ils m'on répondu que il n'avait pas de trace de la lettre en quetions et qu'il fallait que je me renseigne à la macif de niort ou tous est centraliser seulement eux aussi m'on répondu qu'ilS n'avait aucune traces. Me faisant balader de droite à gauche, j'en est eu plus qu'asser et j'ai laisser couler. Deux courrier plus tard, je leur envoie une lettre manuscrite en leur expliquant ma situation (déclaration de ventes perdu, aucune réponce adéquat, etc...).Après cela ils continuent à m'envoyer des courrier de somme impayé avec un montant de plus en plus élever. Je décide alors d'aller pousser une gueulante à l'agence la plus proche. Après une 1 heure d'attente et le défilé des nouveaux clients devant mes yeux, le responsable accepte de me recevoir. J'explique ma situation (en leur précisant bien que ils ont égarer ma déclaration de ventes et que j'ai fait l'erreur de ne faire aucune photocopie). Le responsable me répond que lui n'a rien recu(alors que j'ai déposer le courrier dans leur boîte aux lettres de ma propre main). **Je Décide donc de résilier de moi même à mon contrat d'assurance.** Lors de notre entretient il me réclament 1900 euros(les 5 mois d'impayer + l'année en cours). Je lui répond que c'est une somme que je ne leur doit pas et qu'il est hors de question que je leur règle!! puis il me dis qu'ils baissent à 1500€ si je réinscrit chez eux. Voyant que c'étais un non catégorique, il me propose d'abaisser la somme à 500€, à condition que je signe un document de reconnaissance de dette (en m'expliquant bien que mon dossier sera repris par une société de recouvrement). Je rétorque violemment en demandant si c'est un souk ici ou une société d'assurance. Je signe comme meme le

document et je m'en vais.. Sa ne fait meme pas 1 ans et je recois déjà des appel à répétition et des courier sans queu-ni-tête..

Par **chris44560**, le **03/09/2013 à 12:25**

D'ou ma question. Est-ce que je risque des poursuites en sachant que j'ai signer ce dernier document mais que je n'est reçu aucun exemplaire et qu'aucune date d'échéance ni de paiement étais préciser sur ce document???

Mrn Mrn Merci d'avance pour vos réponse. Qui sans nul doute me rassureron

Par **aliren27**, le **03/09/2013 à 12:32**

Bonjour,

navez vous adressé la copie du certificat de vente avec votre lettre de résiliation en LRAR ?

Par **chris44560**, le **03/09/2013 à 12:37**

Non, les deux seul exemplaire que j'avais je les ai envoyer respectivement à la sous-prefecture et à l'assurance. (donc aucune copie à leur envoyer et impossible d'en récupérer une auprès de l'acheteur. L'assurance ayant perdu son exemplaire je n'avais plus aucun recours. D'ou ma situation aujourd'hui..

Par **aliren27**, le **03/09/2013 à 12:47**

il va être très difficile de contester, car vous n'avez aucune trace de cet envoi en LRAR de la résiliation pour vente de votre contrat.....en novembre 2012, d'ou l'importance de toujours conserver un double de ce que l'on envoie.

Attendez d'autres avis.

Par **Lag0**, le **03/09/2013 à 13:12**

Bonjour,

Vous avez été bien négligeant.

Une résiliation d'assurance s'envoie en lettre recommandée avec accusé de réception. D'ailleurs, à vous lire, on ne sait même pas si vous aviez joint une lettre à la déclaration de cession, car si vous avez envoyez seulement la déclaration de cession, cela ne vaut pas nécessairement résiliation.

En l'absence de ce courrier en LRAR, l'assurance est tout à fait en droit de prétendre que vous n'avez pas résilié et il est parfaitement normal qu'elle vous demande de payer les cotisations jusqu'à la date réelle de résiliation.

[citation]Je lui répond que c'est une somme que je ne leur doit pas et qu'il est hors de question que je leur règle!! [/citation]

C'est là une erreur, car cette somme, vous la devez bien !

Par **alterego**, le **03/09/2013 à 14:33**

Bonjour,rnrnCe n'est pas mettre votre bonne foi en doute que de vous répondre, après vous avoir lu, qu'il est impossible de vous apporter d'autres réponses que celles qui vous ont été faites. rnrnVous avez méconnu la procédure de résiliation et les précautions à prendre pour éviter ce genre de situation, aussi il vous appartient d'apporter la preuve de la vente.rnrn*"J'ai donc appeler l'agence la plus proche **ou j'avais déposer ma déclaration de ventes...**"*
[b]rnrnPourquoi, lors du dépôt, ne pas avoir demandé à l'agent (ou au courtier), si vous aviez négligé d'en faire une, de vous remettre une photocopie revêtue des date, cachet et signature ? rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **03/09/2013 à 15:02**

[citation]Pourquoi, lors du dépôt, ne pas avoir demandé à l'agent (ou au courtier), si vous aviez négligé d'en faire une, de vous remettre une photocopie revêtue des date, cachet et signature ? [/citation]rnrnBonjour alterego,rnIl est dit plus haut :rn[citation]alors que j'ai déposer le courrier dans leur boite aux lettres de ma propre main[/citation]rnLe courrier a donc été déposé directement dans la BAL, donc aucune preuve de dépôt !

Par **aliren27**, le **03/09/2013 à 15:15**

Bonjour Lag0 et Alterego,rnrn[citation]Non, les deux seul exemplaire que j'avais je les ai envoyer respectivement à la sous-prefecture et à l'assurance[/citation]rnrnet puis maintenant :rnrn[citation]alors que j'ai déposer le courrier dans leur boite aux lettres de ma propre main[/citation]rnrnenvoyé ou déposé??? il faudrait savoir non ?rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **03/09/2013 à 15:20**

J'ai compris qu'il l'a déposé dans la BAL, donc comme déjà dit, l'assureur peut dire qu'il n'a jamais rien reçu.rnSeul l'envoi en RAR laisse une trace (ou à la rigueur la lettre remise en main propre contre décharge).